Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2020

Excusés: C. Deroux-Dauphin (Pouvoir à J. Gallin-Martel), X. Francisco (Pouvoir à M. Rival), M. Vicente (Pouvoir à J. Gallin-Martel), R. Dolin (Pouvoir à C.Jacobs), G. Glénisson.

Secrétaire de séance : G. Bertola-Boudinaud

Mode de délibération du Conseil Municipal: Le Conseil Municipal élu le 15 mars n'étant pas installé, c'est le Conseil Municipal élu en 2014 qui reste le seul habilité à prendre des décisions. Les 19 élus de 2014 siègent à cette réunion. Compte-tenu de la situation, et en application des ordonnances nationales, chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs et le quorum ramené à 7 est calculé sur les conseillers présents et représentés. Le Conseil Municipal prend acte de ces dispositions et des modalités de vote qui seront publiques par appel. Le contrôle des présences en visioconférence ayant permis de contrôler l'identité de tous les élus, la séance peut commencer.

Vote du compte de gestion du Trésorier : Les chiffres du compte de gestion du trésorier sont rigoureusement identiques à ceux du compte-administratif de la commune. Le compte de gestion du trésorier est adopté à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif 2019 : La section de fonctionnement est arrêtée à 1 916 888,41€ de recettes pour 1 510 353,87€ de dépenses, soit un excédent de l'exercice de 406 534,54€ auquel il faut ajouter l'excédent des exercices antérieurs de 461 449,43€, soit un excédent global de fonctionnement de 867 983,97€.

La section d'investissement est arrêtée à 753 409,38€ de recettes pour 1 322 201,92€ de dépenses, soit déficit de l'exercice de 568 792,54€, auquel il faut ajouter le déficit des exercices antérieurs de 80 046,95€, soit un déficit global d'investissement de 648 839,49€

Il faut également prendre en compte les subventions d'investissement 2019 qui ne seront perçues qu'au cours de cet exercice 2020, pour un montant de 407 520,00€. (Stade+Dojo)

Le résultat global de clôture (Fonctionnement et investissement) est de 219 114,48€. Il faut également prendre en compte 85 473,27€ de restes à réaliser. Le compte administratif est adopté par 13 voix pour et 3 abstentions. (Le maire, porteur d'un mandat ne prenant pas part au vote)

Affectation des résultats du compte administratif 2019 au budget primitif 2020 : Par 15 voix pour et 3 contre décision de répartir l'excédent de 867 983,97€ en deux parties : 734 32,76€ en investissement pour couvrir le déficit global d'investissement de 648 839,49€ et les restes à réaliser de 85 473,27€ ; 133 671,21€ en fonctionnement.

Vote du taux des taxes communales : Proposition de maintenir les taux des trois taxes communales, les valeurs locatives étant majorées de 0,9% par le vote du budget primitif de l'Etat.

Le taux de la Taxe d'Habitation (TH) restera à 6,24%, le taux moyen départemental étant de 21,33% et le taux plafond de 52,92%. Pour la dernière année, c'est l'Etat qui paiera la TH sous forme d'un dégrèvement. La nouvelle formule de transférer une partie de l'Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du Département ne prendra effet que dans le budget 2021.

Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) restera à 15,95%, le taux moyen départemental étant de 28,38% et le taux plafond de 70,95%.

Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) restera à 50,71%, le taux moyen départemental étant de 61,11% et le taux plafond de 152,78%. Par 15 voix pour et 3 abstentions, les taux des taxes communales sont reconduits sans augmentation.

Vote du Budget Primitif 2019 :

La section de fonctionnement est arrêtée à 1 971 744,96€ en dépenses et en recettes. Elle inscrit un prélèvement de 165 416,96€ pour alimenter la section d'investissement

En dépenses de fonctionnement :

Les charges générales passent de 644 650,00€ au PB 2019 à 638 400,00€ au BP 2020

Les charges de personnel passent de 827 700,00€ au BP 2019 à 908 400,00€ au BP2020 (maladies et mi-temps thérapeutiques)

Les intérêts de la dette passent de 78 899,72€ à 73 000,00€ au BP 2020 (pas d'emprunt nouveau)

Le virement à la section d'investissement passe de 564 199,26€ au BP 2019 à 165 416,96€ au BP 2020 (auguel il faut rajouter 407 520,00€ de subventions 2019 qui seront perçues en 2020)

En recettes de fonctionnement :

Les recettes sont en reconduction, sauf :

Les Impôts et taxes passent de 1 574 781,00€ au BP 2019 à 1 568 435,00€ au BP 2020 (Nouvelle étape de la baisse du FPIC – Fonds de Péréquation Inter Communal)

Les dotations et participations passent de 110 017,00€ au BP2019 à 96 138,75€ au BP 2020 (nouvelle baisse de 13 000€ de la DGF)

La section d'investissement est arrêtée à 1 716 341,68€ en dépenses et en recettes.

Les investissements principaux seront de 73 134€ de frais d'études pour la suppression des seuils de l'Agny, 100 000€ en voirie, 80 000€ en bâtiment, 20 000€ en acquisition de divers matériels et outillages, 27 000€ pour la révision du PLU, 10 000 au cimetière pour vider des tombes en reprise, 5 000€ pour compléter le report pour la construction du DOJO, 270 000€ pour la réhabilitation de la Place et 230 000€ pour l'aménagement d'un tourne à gauche vers le tènement 4J. Elle nécessitera la mobilisation d'un emprunt de 163 103,68€, qui sera diminué en fonction des subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental et de l'Etat pour lesquelles les réponses ne sont pas encore connues.

Le budget primitif 2020 est adopté par 15 voix pour et 3 contre.

Vote des subventions aux associations pour 2020 : Décision par 14 voix pour, 3 contre et 1 élu ne prenant pas part au vote, de voter les subventions pour un montant de 15 365,00€ pour les associations de la commune et de 2 544,00€ pour les associations d'intérêt général hors de la commune.

Associations locales: ACCA:150, ALEP ART ET CULTURE:500, ALEP PLEIN-AIR:455, ALEP Matériel (au titre de cotisation):50, ALEP YOGA:75, AMICALE DES SAPEURS POMPIERS:760, ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'EGLISE DE VERMELLE:500, BASKET CLUB:2100, GROUPE DES RETRAITES SPORTIFS DE NIVOLAS:150, COOPERATIVE SCOLAIRE:75, CLUB SPORTIF NIVOLESIEN:2500, DON DU SANG:150, NIVOLAS CYCLO:0, ESPOIR GYMNIQUE NIVOLAS:2100, FNACA:150, GYM ADULTES NIVOLAS:150, HATHA YOGA ENERGIE:100, JARDINS DES RAVINAUX:150, JUDO:600, NOIR D'ARGENT:150, PETANQUE CLUB (Loisirs):100, PETANQUE 38:200, CHORALE EN PLEIN CHOEUR:100, SI ON CHANTAIT:100, SOU DES ECOLES DE BOUSSIEU:1000, SOU DES ECOLES DE NIVOLAS VERMELLE:2300, TENNIS CLUB:700.

Autres associations ou organismes: ASSOCIATION DES FAMILLES ET AMIS DELPHINE NEYRET:150, AFSI:250, BIBLIOTHEQUE DU CENTRE HOSPITALIER DE BOURGOIN JALLIEU:100, CENTRE REGIONAL LEON BERARD (association d'aide aux familles):288, CHAMBRE DES METIERS DE L'ISERE:336, DDEN:30, FONDATION DU PATRIMOINE:100, LES RESTOS DU CŒUR:350, MFR La Grive:48, SEVE:500, SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (section de Bourgoin-Jallieu):150, SOLEIL DE CLOWN:100, UDAI:46, MFR St Barthélémy:48.00, MFR St André le Gaz:48.00.

Information sur les décisions du Maire : Signature de deux conventions pour la fourniture de masques. L'une avec la CAPI, pour fourniture de 2650 masques homologués lavables (un par habitant), l'autre avec la ville de Bourgoin-Jallieu pour fourniture de 100 masques homologués lavables pour le personnel communal.

Compte-rendu des commissions :

Communication : deux applications d'information à la population sont testées pendant la durée du confinement, bénéficiant de la gratuité. A la fin du confinement une seule sera retenue. La commission propose de retenir PanneauPocket qui est perçue comme plus facile à lire par les administrés tout en étudiant la possibilité d'étudier Politeia pour la suite. Proposition de maintenir la sortie du numéro du TUN prévu pour la fin juin, même si l'actualité des associations sera très réduite.

Urbanisme:

Déclaration Préalable :

Pierre Foulu-Mion : parcelle AD 448, en zone UA au PLU, pour mise en place d'un portail électrifié, 36, Allée des cèdres.

Permis de construire :

SEM ESTATE (SEMCO): parcelle AC 450, en zone Ui au PLU, blanc et rouge RC au PPR, permis modificatif pour prise en compte des adaptations apportées au bâtiment au cours de la construction, ZAE du Vernay.

Sadullah Yilmaz : parcelle AB 363p, en zone UbOA1 au PLU, bleu bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle, lot 8 du lotissement les logis de Boussieu.

Nathan Vert: parcelle AB 363p, en zone UbOA1 au PLU, bleu bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle, lot 7 du lotissement les logis de Boussieu.